



# Bureau International des Expositions

34 Avenue D'Iena, 75116 Paris, France

T: +33 (0) 1 45 00 38 63

F: +33 (0) 1 45 00 96 15

[www.bie-paris.org](http://www.bie-paris.org)

## Département de l'Informatique – Offre de stage (à partir de janvier 2020)

Le Bureau International des Expositions (BIE) est l'Organisation intergouvernementale incarnant l'engagement de ses 170 Etats Membres pour l'encadrement, la promotion et le développement des Expositions Internationales.

Le BIE supervise quatre types d'Expositions Internationales : les Expositions Universelles, les Expositions Spécialisées, les Expositions Horticoles et la Triennale di Milano.

Des stages sont proposés à partir du mois de janvier 2020 au sein du Département de l'Informatique.

### Principales Responsabilités

Le/la stagiaire devra :

- Offrir une assistance technique au personnel du BIE (telle qu'effectuer des mises à jour (iMac), aider le personnel du BIE dans son utilisation quotidienne de Microsoft Office 365, etc.)
- Insérer du contenu sur le site web du BIE lorsque la connaissance de HTML, CCS et Javascript est requise
- Créer de nouvelles fonctionnalités pour le site web et/ou pour les applications internes et personnalisées du BIE basées sur « LAMP stack », « HTML/CSS » et des bibliothèques JavaScript (jQuery etc.)

Le/La stagiaire sera sous la supervision du Directeur de l'Informatique. Ses responsabilités dépendront de son parcours individuel ainsi que de la durée de son stage.

### Profil du candidat - Parcours académique

Étudiant à temps plein dans le domaine de l'Informatique de niveau Bac+3 à Bac+5 avec une spécialisation dans le développement Web et familier avec les technologies mentionnées ci-dessus.

### Pour répondre à une offre de stage :

Le BIE requiert que les candidats soient des ressortissants des Etats Membres du BIE (<https://www.bie-paris.org/site/fr/etats-membres>) et qu'ils disposent d'une Convention de stage délivrée par leur université/école.

Les candidats doivent également remplir l'une des conditions suivantes: (a) être inscrit(e) à un programme d'études supérieures (deuxième diplôme universitaire ou équivalent, ou supérieur); (b) être inscrit(e) dans la dernière année scolaire d'un programme de premier diplôme universitaire (niveau minimum baccalauréat ou équivalent); ou (c) avoir obtenu un diplôme universitaire (tel que défini ci-dessus) et, si il/elle est sélectionné(e), il/elle doit commencer son stage dans l'année d'obtention de son diplôme.

### Durée du contrat

Le stage s'effectue sur une durée variant de trois mois (minimum) à six mois (maximum), selon les besoins du Département auquel sera rattaché(e) le/la stagiaire, à temps plein (35 heures par semaine).

Les horaires habituels de travail des stagiaires sont du lundi au vendredi, de 9h à 13h et de 14h30 à 17h30. Merci de préciser les disponibilités dans la lettre d'accompagnement.

### **Principes généraux de recrutement du BIE**

Le BIE souscrit au principe d'équité en matière d'emploi et est déterminé à encourager le respect de l'égalité des chances. L'Organisation accueille les demandes de tous les candidats qualifiés, ressortissants des Etats Membres du BIE, indépendamment de leurs origines ethniques, leurs opinions ou leurs croyances, genre, couleur, orientation sexuelle, état de santé, âge ou handicap.

Dans le cas où un candidat nécessite un visa autorisant son séjour en France avant son arrivée à Paris pour son stage, les démarches pour obtenir ce dernier relèveront seules de la responsabilité du candidat sélectionné. Néanmoins, le BIE fournira les informations nécessaires et les pièces justificatives à cet égard.

Avant le début de son stage, le stagiaire devra disposer de l'assurance adéquate, valable en France et en coordination avec son université, cette dernière n'étant pas prise en charge par l'Organisation.

Le stagiaire est tenu au respect de la confidentialité des informations obtenues lors de son stage et a l'interdiction de publier tout rapport ou document qui serait basé sur ces informations, à moins qu'il/elle n'en ait préalablement reçu l'accord écrit du BIE. Les stagiaires sont tenu(e)s aux mêmes devoirs et obligations que les membres du personnel, et l'information à laquelle un/une stagiaire a accès au cours de son stage ne devra pas être divulguée à des tiers. Chaque candidat devra signer une lettre d'acceptation et d'engagement, indiquant sa compréhension et acceptation de cette disposition.

Durant une période de six mois à la suite du stage, le/la stagiaire ne pourra se porter candidat à un poste ou être employé(e) par le BIE.

### **Procédure de demande et de recrutement**

Pour postuler à ces postes, merci d'envoyer une lettre de motivation et un curriculum vitae à [recruitment@bie-paris.org](mailto:recruitment@bie-paris.org).

Merci d'y inclure les détails pertinents quant au programme d'études suivies ainsi que la date prévue de l'obtention du diplôme, toute expérience professionnelle antérieure, ainsi que les compétences informatiques et linguistiques.

La lettre de motivation doit indiquer les disponibilités, les raisons pour lesquelles le candidat postule à ce stage, son intérêt pour le stage et les raisons devant motiver sa sélection.

Des exemples de travaux écrits (en français ou en anglais) peuvent être joints à la candidature.

Les documents transmis devront être envoyés en français et/ou en anglais uniquement. Seuls les dossiers complets seront pris en considération.

### **Evaluation**

Les candidats pourront être directement contactés par les personnes responsables du recrutement.

En raison du volume important de demandes reçues, seuls les candidats retenus seront contactés.